

demandant au Prince Victor une déclaration sur ses intentions politiques. Une adresse dans ce sens a été votée à l'unanimité.

M. Paul de Cassagnac a puis ensuite la parole. Il a dit qu'il acceptait le mandat, et qu'il était sûr que la réponse viendrait bientôt.

**Conférence à Denain**  
Paris, 11 janvier.  
MM. Laguerre, Giard et Girodet, feront une conférence publique, à Denain dimanche prochain.

**Le « Tarn »**  
Toulon, 11 janvier.  
Le Tarn venant du Sénégal est entré aujourd'hui dans le port et subira une quarantaine d'observations de quelques jours.

**Incendie à Rouen**  
Rouen, 11 janvier.  
Un incendie vient de réduire en cendres la filature de coton de M. Pannier frères, à Darnetal. Les dégâts sont estimés à 150,000 francs. 60 ouvriers se trouvent sans travail.

**EXTÉRIEUR**  
**Affaires d'Espagne**  
Madrid, 11 janvier.  
Le ministre des travaux publics a adjuré l'opposition de ne pas combattre le suffrage universel, dans la réforme de la constitution, afin d'arriver à la conciliation des fractions du parti libéral-monarchique.

**Un naufrage**  
Hyères, 11 janvier.  
Une goëlette qu'on croit être l'Adler, goëlette autrichienne, venant de Tambico est échouée contre la tête sud.

**CHRONIQUE LOCALE**  
**ROUBAIX**  
Le conditionnement. — Dans l'une des dernières séances du Conseil, le minorité de droite a demandé à l'administration de faire relire le conditionnement au réseau téléphonique.

**Le « Radical du Nord »** — Les fondateurs du journal intrinsèque n'ont pas encore réuni tous les fonds nécessaires à leur entreprise. Les groupes socialistes de Roubaix ne leur prêtent qu'un concours assez limité.

**CONTRIBUTION SUR LES VOITURES ET LES CHEVAUX.** — Nous recevons de la mairie la communication suivante :  
« Le Maire de la ville de Roubaix rappelle aux intéressés les dispositions suivantes concernant les déclarations relatives à la contribution sur les voitures et les chevaux.

« Les déclarations comprenant les éléments de cotisations existant au commencement de 1884, doivent être faites avant le 16 du mois de janvier 1884.

« La taxe est réduite de moitié pour les chevaux et voitures impossibles, d'après l'article 5 de la loi du 23 juillet 1872, lorsqu'ils sont employés habituellement pour le service de l'agriculture, ou d'une profession quelconque donnant lieu à l'application du droit de patente, sauf en ce qui concerne les professions rangées dans le tableau annexé à la loi du 18 mai 1850, et dans les tableaux correspondants annexés aux lois de patentes subséquentes (Loi du 22 décembre 1879, article 3).

« Pour les chevaux et les voitures acquis dans le courant de l'année, et pour les changements de résidences qui donnent lieu à un accroissement de taxes, les déclarations doivent être faites dans le délai de trente jours, à partir de la date à laquelle se sont produits les faits susceptibles de motiver l'imposition de nouvelles taxes ou de taxes supplémentaires.

« C'est le 15 janvier 1884 qu'expire le délai accordé pour déclarer les chevaux et voitures que l'on a cessé de posséder dans le courant de l'année 1883.

« Les déclarations qui ont été faites précédemment, étant valables pour toute la durée des faits qui y ont donné lieu ne doivent pas être renouvelées.

« Les mules et les mulets de selle, ainsi que les mules et mulets servant à atteler les voitures imposables à la contribution sur les voitures et les chevaux, sont passibles de cette contribution d'après le même tarif et suivant les mêmes règles que les chevaux (Loi du 22 décembre 1879, article 2).

« Les possesseurs d'éléments impossibles trouveront à la Mairie les formulaires de déclaration primitive et supplémentaire qu'ils doivent remplir, en temps utile, afin d'éviter d'une part le doublement des taxes pour déclarations inexécutes ou d'autre part la continuation de l'imposition d'éléments de cotisation qui ont cessé d'être impossibles. Ces formulaires contiennent un résumé des dispositions législatives concernant la contribution dont il s'agit. »

**TARIFS DE CHEMIN DE FER.** — Par arrêté préfectoral la Compagnie du chemin de fer du Nord, est autorisée à faire l'application des nouveaux tarifs internationaux qu'elle a soumis à l'homologation ministérielle pour le transport des voyageurs et de leurs bagages, au départ de la France et de l'Angleterre, à destination de la Belgique (ou réciproquement), et au départ de la France pour la Hollande (ou réciproquement), lesquels sont contenus dans un livret portant la date du 1er août 1883, et destiné à remplacer celui du 1er février 1880.

**L'AFFAIRE DES TROIS-POINTS.** — Voici des détails sur cette affaire que nous avons brièvement racontée hier :  
On sait que, parmi les jeunes filles mortes vic-

times de la catastrophe du 5 novembre, se trouvait Mlle Marie Vaillant. Sa mère, qui est veuve, habite aux Trois-Points, avec quatre enfants. Les deux plus jeunes, Léon et Jules, âgés de 7 et 8 ans, entendent souvent parler, depuis quelques mois, d'incendies, voulant jouer à eux.

Judi matin, en sortant de leur lit, ils prirent des allumettes. Léon dit à Jules : « Je voudrais bien être brûlé aussi, moi ; je ne devrais plus aller à l'école, essaye un peu de mettre le feu à mes habits. » Jules ne se le fit pas dire deux fois. Il alluma une allumette et l'approcha des vêtements de son frère. Les flammes entourèrent bientôt le petit imprudent. Aux cris, poussés par les deux enfants, la mère accourut jeta de l'eau sur Léon, et put heureusement éteindre les flammes.

L'enfant n'a été brûlé que superficiellement au dos. Son état est assez satisfaisant. M. Denis, médecin, espère le guérir complètement, en quelques semaines.

Aux « Trois-Points » où l'on a naturellement grossi l'événement, les commentaires vont leur train ; il y a eu, durant toute la journée de jeudi, une véritable procession à la maison de la femme Vaillant.

UNE RIXE A WASQUEHAL. — Vendredi soir, le hameau de « Noir-Bonnet » à Wasquehal, a été le théâtre d'une rixe sanglante.

Depuis quelque temps la discorde régnait entre les familles Bourqueux et Coquebel. Ce sont les femmes, naturellement, qui avaient commencé à se quereller, à propos d'une futilité.

Les maris et les enfants étaient intervenus de là, de nombreuses « prises de bec ». Plusieurs fois même, on était allé jusqu'à se frapper. Mais vendredi, la dispute prit une tournure plus grave. On s'était armé de part et d'autre de couteaux et même de marteaux. Il y eut, entre les deux familles ennemies, une lutte terrible, dans laquelle on se cogna ferme.

Le fils d'un cabaretier de l'endroit, Auguste Maton fut mêlé à la rixe. Plusieurs ont reçu des blessures graves. Pendant toute la nuit, le hameau du « Noir-Bonnet » a été troublé par des cris et des vociférations. Samedi matin, deux gendarmes de Roubaix se sont rendus à Wasquehal, pour ouvrir une enquête.

**LA SUCCESSION DUPONT.** — On lit dans l'Economiste, journal de Tournai :  
« Les Dupont du canton de Celles seraient-ils, eux aussi, déçus dans leur espoir comme les Dupont du canton de Bousso ?  
« Voici qu'on nous écrit que les vrais, les seuls héritiers d'Alexis Dupont sont le canton de Templeuve et habitent Pecq.  
« A qui le tour maintenant ? »

**CERTIFICAT.** — Voici un renseignement qu'il n'est pas inutile de porter à la connaissance du public :  
Il arrive chaque jour que des chefs d'établissement, des directeurs de Compagnie, des hommes d'affaires, des curés, etc., ont à délivrer des certificats de bonne vie et mœurs.

Délivrer cette pièce sur papier libre, c'est s'exposer à une amende de 60 francs ; tout certifié devant être libellé sur papier timbré à 20 centimes.

Il y a cependant un moyen d'économiser cette somme, quelque minime qu'elle soit ; c'est de donner son attestation ou ses renseignements sous forme de lettre, en ayant soin de compléter par une adresse quelconque, mais ne pouvant pas être contestée.

**L'ANNÉE 1884.** — L'année 1884 dans laquelle nous venons d'entrer correspond aux années 5597 de la période julienne ; 2660 des olympiades ; 2637 de la fondation de Rome ; 2631 de l'ère de Nabonassar ; 5644 de l'ère des Juifs ; 1883 de la naissance de Jésus-Christ ; 1300 de l'Hégire des musulmans. Les fêtes mobiles auront lieu : la Septuagésime, le 10 février, les Cendres, le 27 février, les Rameaux, le 6 avril, Pâques, le 13 avril, l'Ascension, le 22 mai, Pentecôte, le 1er juin ; la Trinité, le 8 juin ; Fête-Dieu, le 12 pour le dimanche suivant. La St-Jean tombe un mardi, l'Assomption un vendredi, la Toussaint un samedi, et Noël un jeudi.

**TOURCOING**  
Dans la nuit du 9 au 10 courant des voleurs se sont introduits après avoir ouvert les volets et brisé un carreau dans le magasin d'un sieur Pierre Leroy, marchand de bonneterie, demeurant à Mouvaux, hameau du P'te et ont dérobé les objets ci-après désignés :  
Deux pièces de 50 mètres en toile bleue. — Une pièce de 50 mètres en drap gris. — Une pièce de 50 mètres. — Une pièce de mouchoirs blancs de 45 mètres. — 3 douzaines de mouchoirs de poche en coton. — 2 douzaines de chemises d'homme en couleur. — 3 douzaines de mouchoirs en fil blanc. — 3 chemises d'enfant en laine grise. — 3 mouchoirs en laine noire. — 6 tricots en laine grise. — 13 mètres de toile blanche. — 6 caleçons d'enfants en coton marron. — Un foulard en soie bleue marine. — Un couverture en coton blanc. — 6 bas en coton tigré ; le tout s'élevant à la somme de 720 francs.

Leroy ne soupçonne personne, les recherches sont jusqu'à présent restées infructueuses. Les recherches continuent.

**L'AFFAIRE DU BOULEVARD.** — Nous avons dit, il y a quelques jours, que quatre des individus qui faisaient partie de la bande qui s'est distinguée hier par ses méfaits, sur le boulevard, viennent d'être arrêtés. Ce sont les nommés Dupont Joseph, Léopold Vandenberghe, Adolphe Beert et François Baumann.

La bande de ces malfaiteurs, ayant de se mettre à l'enquête, avait rencontré un ami, Edouard Verlinde, Verlinde était muni de trois litres de genièvre qu'il avait volés chez M. Loruste, marchand épicer au Blanc Saou.

Le genièvre fut absorbé en commun, et c'est après ces copieuses libations que fut accompli le scandale dont nous avons déjà rendu compte. Avant de se porter au boulevard ces mauvais sujets avaient rencontré Hermann, cabaretier rue du Calvaire, et l'avaient volé de comp. Hermann garde le lit depuis ce moment.

**LILLE**  
Le Conseil municipal, dans sa séance du 11 janvier s'occupe des moyens d'émulsion de l'emprunt. La parole est donnée à M. Grandel, rapporteur de la commission des finances.

L'assemblée vote le maintien de sa délibération du 20 novembre dernier en ce qui est du nombre des obligations à émettre, et fixe le paiement du premier coupon à un an de la date de l'ouverture de la souscription, bien que les souscripteurs aient six mois après la répartition des titres pour faire leurs versements.

**LA REVUE DES GARDES-CHAMÉTIÈRES** du département du Nord a été passé jeudi soir, à la préfecture, par M. Jules Cambon, accompagné de M. Gasser, commissaire central. M. le préfète adressa un petit discours aux modestes fonctionnaires qui lui ont été présentés. Il a remis à la plupart d'entre eux des gratifications.

**SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DU NORD.** — Dans sa séance de mercredi, la Société des agriculteurs du Nord a introduit les changements suivants dans son bureau : M. Corenwinder a été élu président, M. Gustave Dubar, vice-président, et M. A. Renouard, secrétaire général.

**FAUSSE SAIE.** — Le jeune Jules Fontaine a subi ce matin, le premier interrogatoire. Il a reconnu comme parfaitement exact le rapport de M. Six, commissaire du 1er arrondissement. Fontaine a seul organisé tout son système de vols, aucun complice ne l'a aidé. La signature de M. Lonne est contrefaite avec une grande perfection et, sans ses aveux, les experts auraient été très embarrassés.

L'information sera très prochainement terminée. M. le juge d'instruction va rendre au premier jour son ordonnance de renvoi devant la Chambre d'accusation de la Cour de Douai.

**VOLS.** — Les vols au comptoir sont toujours très nombreux, surtout dans la banlieue. Hier encore, à Fives, deux forts gaillards entraient chez un épicer de la rue d'Hellenmes pour faire un achat très minime, et l'un d'eux empoignait la sébile dans le tiroir du comptoir. Il y avait environ 15 francs. Ces deux individus sont inconnus.

**UN GRAND MATCH AU BILLARD** vient d'être organisé pour les plus forts joueurs de Lille et de environs, les samedi 10 janvier et jours suivants, à huit heures du soir. Les professeurs ne sont pas admis à concourir.

Trois prix, d'une valeur de plus de 1,000 francs, et consistant en armes et en objets d'art, seront offerts aux vainqueurs.

C'est au Cercle de l'Industrie, rue de la Gare, 11, Lille, qui s'effectuera ce concours, absolument gratuit pour les participants.

**UN MYSTÈRE I.** — La police a ouvert une enquête sur le fait suivant. Dans la nuit de jeudi à vendredi, des coups de feu ont retenti à différentes reprises dans les rues du Vieux-Faubourg et de Roubaix. Célébraient-ils une noce dans ces parages ?

**FALX INFIRMES.** — La police a arrêté hier deux mauvais sujets, Dekeyser, âgé de 32 ans, et Bogard, âgé de 29 ans, qui, au lieu de travailler, sollicitaient la charité des présents en simulant de fausses infirmités.

**UNE IMPRUDENCE.** — Mercredi matin, un jeune homme de seize ans, demeurant rue des Blanchisseurs, cour Austier, committ l'imprudence de verser dans le poêle, pour activer le feu, une certaine quantité de pétrole.

Une explosion se produisit aussitôt et détruisit complètement la cheminée. Le jeune imprudent en fut heureusement quitte pour la peur.

**MORT SUBITE.** — Hier, à midi, Angélique Oudart, âgée de 70 ans, pensionnaire de l'Hospice Général, est morte subitement, rue du Pont-Neuf, d'une attaque d'apoplexie.

**VOL DE FLEURS.** — Les deux jeunes filles dont nous avons annoncé hier l'arrestation pour vol de fleurs au préjudice de M. Elbs et Co, négociants en fleurs, rue de l'Hôpital-Militaire, ont été envoyées au parquet, après l'enquête de M. le commissaire du 1er arrondissement.

M. Six a mené très vivement et très adroitement cette affaire d'escroquerie. Marie Minet, la fleuriste, débattait les fleurs et allait ensuite les vendre dans les marchés. Quant à la servante, Marie Carotte, elle ne serait impliquée que légèrement. Ayant désiré de belles plumes pour mettre à son chapeau, elle les demanda à Marie Minet qui s'empressa de faire cette gracieuseté aux dépens de son patron.

La servante, Marie Carotte, a été mise en liberté ce matin.

**ABORDS PLUS.** — Lompert, sans parler de la fameuse dame blanche.  
Prenez garde ! Prenez garde ! La dame blanche vous regarde !  
« Sérieux » tout court.

En vérité, si c'est un habitant de la commune qui a inventé cette fable il a réusé à faire une fameuse peur aux villageois. Nul doute que bientôt une ballade ne célèbre la dame blanche de Lompert à l'égal de celle de Belduno...

**WERVICO-SUP.** — On lit dans l'Echo du Nord : « Mercredi dernier, 9 courant, Henri D... cabaretier au Paradis, à Wervico-Sup, a été victime de violences graves de la part de son fils et de sa femme.

D... était rentré chez lui se coucher, mardi à huit heures et demie du soir, lorsque le lendemain, à six heures du matin, sa femme se leva avec précaution et, de concert avec son fils, âgé de 23 ans, ferma les portes de devant et de derrière de leur demeure. Alors, la mère dit à son fils d'aller demander à son père les douze francs que celui-ci avait touchés la veille.

Le misérable se jeta sur son père et l'empoignant à l'ostacole, lui dit : « Si tu ne donnes pas les douze francs et ton porte-monnaie, je t'étrangle. » Le père ayant refusé, la mère arriva et intervint dans la lutte qui suivit.

D... dut céder et remettre à son fils le porte-monnaie contenant les douze francs.  
« La justice est saisie de cette affaire. »

**ESTAIRES.** — Jeudi, vers une heure du matin, un incendie a détruit une menuiserie à eau et à vapeur appartenant au sieur Charles Vieron ; les pompiers de cette ville et ceux de La Gorgue, accourus immédiatement sur le lieu du sinistre, ont pu, grâce à leurs courageux efforts, empêcher le feu de se propager et de gagner les maisons voisines ; les murs de cette usine sont restés debout, mais le matériel et les marchandises qu'elle renfermait sont devenus la proie des flammes.

On évalue les pertes à environ 35,000 francs ; elles sont couvertes par la Cie d'assurance, le Nord.

**PAS-DE-CALAIS**  
ARRAS. — Nous lisons dans le Gaulois :  
« Mgr Cortet, évêque de Troyes, succède à Mgr Meignan sur le siège épiscopal d'Arras.  
« Mgr Cortet a été nommé évêque de Troyes le 3 août 1875. Il était précédemment vicaire général de Nevers et de la Rochelle. Il est chevalier de la Légion d'honneur. Né à Châteauneuf-Chinon, le 7 mars 1817.

« Il sera très-regretté à Troyes et sans doute très-apprécié à Arras. Partout où il a passé, il a conquis l'estime générale.  
« Un excellent évêque, qui s'en tient à la doctrine de l'Eglise. Sa santé est assez souvent ébranlée par d'insupportables migraines. »

**CONVOIS FUNÈRES ET OBITS**  
LES SALES ET CONNAISSANCES DE LA FAMILLE CATOIRE MAHÏ, qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre François-Joseph CATOIRE, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1884, dans sa 76e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et Salut Solennel qui aura lieu le dimanche 13 janvier, à 8 heures 1/2, en l'Eglise Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'Eglise Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 janvier 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis LAMBERT, décédé à Roubaix, le 11 décembre 1883, à l'âge de 62 ans et 7 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'Eglise Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 janvier 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph CARY, époux de Madame ELIAS LEMARIE, décédé à Roubaix, le 1er décembre 1883, dans sa 80e année. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'Eglise Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 janvier 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph CARY, époux de Madame ELIAS LEMARIE, décédé à Roubaix, le 1er décembre 1883, dans sa 80e année. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**CHRONIQUE RELIGIEUSE.** — M. Lotin, curé de Soex, est nommé vice-doyen du diocèse de Bergues.

**SA GRANDEUR MGR L'ARCHEVÊQUE** fera sa Visite Pastorale dans les diocèses de Mons-en-Pévèle, Templeuve et Lannoy durant les premières semaines du Carême, et y administrera le Sacrement de Confirmation.

**NORD**  
ETRENNES A LÉON XIII. — Le total des trois premières listes des étrennes offertes par les catholiques du Nord à Léon XIII, s'élève à 31,210 fr. 15 c.

**CONVOICATIONS DE RÉSERVISTES.** — Les réservistes des classes 1876 et 1877, appartenant à la liste section d'infirmités militaires, seront appelés en 1884, à accomplir leur période d'exercice, aux dates suivantes :  
Du 3 au 30 août inclus ; du 31 août au 27 septembre inclus ; du 28 septembre au 25 octobre inclus ; du 26 octobre au 22 novembre inclus ; du 23 novembre au 20 décembre inclus.

**Correspondance**  
Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

M. le Directeur du Journal de Roubaix, Permettez-moi, je vous prie, d'avoir recours à votre estimable journal pour bien vouloir y insérer les lignes suivantes :

« Il y a quelques mois, je reçus de la voirie municipale un avis d'avoir à démolir mon trottoir et remplacer les grès non réglementaires par des pavés équerés d'Attre, et remplacer également des bordures qui n'étaient pas en grès de Béthune ou d'Arras. Je m'exécutei donc de bonne grâce à cette injonction, mais je m'aperçus que mon voisin moins pressé que moi, a conservé son trottoir aux grès pointus. En outre, la ville a exécuté, il n'y a pas longtemps, des travaux de pavage rue du Tillieu, et l'on y a posé des bordures neuves sur une assez grande longueur qui sont loin d'être en grès de Béthune ou d'Arras, seules admissibles.

« Les règlements de voirie ne sont-ils les mêmes pour tous.  
« Agréés, etc.  
« Un de vos lecteurs. »

**BELGIQUE**  
Lilior. — L'affaire Boland. — Nous avons annoncé hier la comparution de Boland devant la Cour de Liège pour avoir à s'expliquer de nouveau, en dépit de son acquittement en première instance, sur ses agissements dans l'affaire du National belge.

Boland a été amené à parler des fonds qu'il prétend avoir remis à certains députés français. Voici la déclaration importante qu'il a faite :  
« Je ne croyais pas que M. Comte pût réaliser l'opération (la formation d'un syndicat pour l'augmentation du capital de la Banque de Luxembourg). »

C'est alors que je me mis en rapport avec deux députés qui jouissaient d'une grande influence auprès du conseil d'administration de la Société financière, avenue de l'Opéra. Je ne puis nommer ces deux députés, puisqu'il s'agit d'une affaire de pots-de-vin, mais je puis dire que l'un de ces deux représentants a fait partie d'un ministère comme sous-secrétaire d'Etat.

Ces messieurs promirent de s'occuper de l'affaire, et il fut convenu qu'en cas de réussite ils toucheraient une commission de 10 0/0, c'est-à-dire une somme de 100,000 francs. Il fut en outre convenu qu'on leur verserait immédiatement une somme de 16,000 fr. à titre d'arrhes. Cette somme ne serait pas remboursée par eux dans le cas où leur intervention n'aurait pas fait réussir l'affaire.

« Je leur remis de ma poche une somme de 8,000 francs, et il fut décidé que je leur verserais les 8 autres mille francs à Orléans, où je comptais me rendre.

« Je partis pour Orléans après avoir écrit à Jacquemin pour lui demander les 16,000 francs. M. Jules Préfer m'accompagnait, et c'est à cette époque que j'achetai les Charmettes pour le prix de 9,300 francs.

« J'avais alors 25,000 francs qui m'avaient été généreusement remis par un homme politique considérable auquel j'avais rendu service à propos de sa politique internationale. Je me réserve si son besoin est — de révéler le nom de ce personnage.

« A Orléans, je ne rencontrai pas les deux députés ; je revins et je payai les 8,000 francs, solde du pot-de-vin promis.

« Les deux députés me présentèrent à M. Ch. Duval, président de la Société financière.

Hier, Boland, interrogé de nouveau, a dit que les 25,000 francs, avec lesquels il a acheté les Charmettes, lui avaient été remis par Gambetta.

« Il a continué à ne pas vouloir donner les noms des deux députés compromis dans l'affaire des pots-de-vin.

Après le réquisitoire, qui s'est terminé à midi, M. Dumas a commencé sa plaidoirie pour Boland.

L'honorable avocat déclare qu'après la conduite de son client vis-à-vis de la Chambre des députés, c'est seulement par respect pour les traditions du barreau et par considération pour la femme et les enfants de Boland qu'il a conservé la défense.

L'arrêt sera rendu sans doute demain samedi.

**FAITS DIVERS**  
« Jules Contois, la victime du drame de la rue Cadet, à Paris, dont un journal du matin annonçait la mort, est toujours dans un état très grave.

« On avait annoncé, de Rome, le prochain mariage de la princesse Blanche d'Orléans, fille de Mgr le duc de Nemours, avec le prince Jean Doria.

Renseignements pris, cette nouvelle n'a aucun fondement.

« Un doliard soupçonné. — Avant-hier est arrivé à Marseille M. William Astor, de New-York, qui jouit d'une rente quotidienne de 35 à 40,000 fr., soit une quinzaine de millions par an — ce qui permet à ce fortuné mortel de dépenser, en moyenne, 3,333 fr. 33 par heure ou 55 fr. 55 par minute.

« Une bagatelle, quoi !...  
« Au collège de France à Paris. — La Bataille publiait, hier matin, un avis fort significatif, faisant pressentir à M. Leroy-Beaulieu, la visite de quelques socialistes révolutionnaires, soi-disant insultés et visés par lui dans son cours du vendredi.

« Bien que menacé de recevoir à sa petite leçon méritée », s'écriait professeur a commencé hier, à trois heures un quart, devant une salle comble, sa conférence habituelle du vendredi, au Collège de France.

« Avec un sang-froid qui ne s'est point démenti un seul instant, M. Leroy-Beaulieu a tenu tête aux interruptions qu'une demi-douzaine de démagogues n'a cessé de lui lancer au début de son cours.

« Des gardiens de la paix en assez grand nombre et des agents en bourgeois surveillaient les abords du Collège de France, en dehors de la grille d'entrée.

**HORRIBLE DÉCOUVERTE.** — Nous lisons dans le Daily Telegraph les détails d'une horrible découverte qui vient d'être faite à Birmingham. L'attention des autorités avait été attirée par un commencement d'épidémie de petite vérole, qui avait déjà fait deux victimes. Durant une investigation faite par la police dans un des quartiers les plus populeux de la ville, elle découvrit dans la chambre occupée par William Owen, un vieux coffre en chêne, qui contenait les restes de sa sœur morte en 1863. Le corps était enfoncé dans un cercueil métallique, ayant un passeau de verre à la surface. Ce cercueil était placé dans une caisse qui fermait des cercles de fer. William Owen, forcé d'expliquer la présence de ces horribles objets, donna les détails suivants : « Ma sœur mourut au pénitencier d'Institution, et sa mort fut légalement enregistrée. Ma sœur m'ayant toujours exprimé l'avis qu'elle avait à être enterrée dans cette paroisse, je vins réclamer son corps pour être inhumé dans la sépulture, et l'emmenai à Birmingham.

« J'avais pour cette sœur la plus vive affection, je ne pus me résoudre à l'enterrer, et pendant vingt ans je gardai le cercueil dans ma chambre. La présence de cette boîte étrange éveilla la curiosité de quelques rares visiteurs que recevait Owen, mais à leurs questions il répondait invariablement que cette boîte contenait quelques articles de ménage qu'il avait achetés un jour qu'il songeait à se marier, et les avait emballés de cette façon après avoir changé d'avis. Il arriva qu'un jour Owen, qui est peintre-verrier de sa profession, fut réquisitionné par les circonstances à vendre comme vieux fer les cercles qui entouraient l'horrible boîte. On attribua à l'odeur putréfiée qui s'en échappa le commencement de petite vérole.

« L'un des points les plus tristement curieux de la Révolution, c'est le spectacle précisément de la lâcheté générale sous cette effroyable et ignominieuse tyrannie. Au sein des Assemblées politiques, ces renoncements de toute fertilité et de toute conscience sont bien plus frappants encore. Si l'on prend les élections, non aux Etats-Généraux qui amèneraient à Versailles l'honneur et le drapeau de la nation, mais aux élections de la Convention, on est bien obligé de reconnaître que beaucoup des élus étaient d'honnêtes gens, et qu'un grand nombre auraient été volontiers et relativement modérés.

« Eh bien ! sous la pression des jacobins et de la Commune, que firent-ils, ces élus ? Ils votèrent la mort du roi, l'établissement du tribunal révolutionnaire, l'agression d'une partie de la représentation nationale, la loi des suspects, la loi de prairial et le reste.

« Des jacobins, même bien diminués de puissance, nous osons espérer que nos braves et honnêtes populations trouveront, au jour voulu, encore assez d'énergie et de vieux patriotisme pour défendre et sauvegarder leur liberté.

« Un Flamand Bruxellesois. »

« Un homme à tête tre et trois ont été blessés. L'un de ces malheureux a été retiré des décombres, après y avoir été enseveli pendant trois heures. Les autres du service de camionnage de la gare ont été atteints également. On évalue les pertes à cent mille francs, couvertes par l'assurance.

« Sur la réquisition du procureur du roi, le gendarme de Charleroi a quitté à 11 h. la caserne et s'est divisé en trois groupes, qui sont parti respectivement pour le faubourg de Charleroi, Gilly et Montigny-sur Sambré.

« Sur la réquisition du procureur du roi, le gendarme de Charleroi a quitté à 11 h. la caserne et s'est divisé en trois groupes, qui sont parti respectivement pour le faubourg de Charleroi, Gilly et Montigny-sur Sambré.

« Sur la réquisition du procureur du roi, le gendarme de Charleroi a quitté à 11 h. la caserne et s'est divisé en trois groupes, qui sont parti respectivement pour le faubourg de Charleroi, Gilly et Montigny-sur Sambré.